

CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

DU

PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

PREAMBULE

Pourquoi une charte forestière pour le Luberon ?

L'outil « Charte forestière de territoire » est issu de la loi d'orientation forestière de 2001. Le parc naturel régional du Luberon est l'un des 20 sites-pilotes retenus en France pour l'expérimenter.

Face à la diversité des enjeux, à l'hétérogénéité des espaces forestiers et à la multiplicité des acteurs, **le souhait est de construire un projet commun dans une logique de concertation forte**, tant à l'échelle du territoire du Parc qu'au niveau local. Loin d'être un « document de plus » comme certains peuvent le craindre, le défi est d'inventer une nouvelle façon de travailler ensemble pour une meilleure cohérence et une participation de chacun dans la gestion.

La Charte forestière de territoire couvre l'ensemble des 70 communes adhérentes au parc naturel régional du Luberon. Elle deviendra le futur volet forestier de la Charte du Parc qui prendra la forme d'un document intégrateur des attentes locales, des mesures de gestion, des réglementations et des politiques d'aménagement du territoire.

Espaces forestiers et milieux ouverts du parc du Luberon : caractéristiques et enjeux

Les espaces forestiers du parc naturel régional du Luberon sont constitués de pinèdes, de chênaies vertes et pubescentes, de cédraies, de hêtraies et de forêts alluviales (90 % environ des milieux naturels) ainsi que de milieux ouverts associés (garrigues et pelouses). Ils représentent 99 900 ha, soit près de 60 % du territoire. *Ce paragraphe sera illustré de graphiques et cartes.*

Des atouts :

- **un remarquable patrimoine naturel** avec une grande biodiversité liée à la mosaïque de milieux ouverts et cultivés, aux différents stades forestiers, aux zones humides, aux haies, etc.¹ et une réserve naturelle géologique concernant 31 communes²
- **un très riche patrimoine culturel et historique** (sites archéologiques datant du paléolithique au néolithique, oppida gallo-romains, patrimoine moyenâgeux, bories, aiguiers, charbonnières...)
- **des enjeux paysagers majeurs** (élément du cadre de vie, le paysage est diversifié grâce une mosaïque de milieux agricoles, ouverts et forestiers ; il est localement très sensible, ainsi, récemment, le site des Ocrea a été classé au titre de la Loi Paysage)

¹ *Source PNRL* : 63 espèces de la flore sont protégées au niveau national, régional ou départemental ; 272 espèces de vertébrés sont protégées par les conventions internationales, 99 par les directives européennes et 194 au niveau national

² 28 sites fossilifères protégés et 27 communes en périmètre de protection soit environ 70 000 ha

- **une agriculture diversifiée** avec une diminution du nombre d'exploitations mais des superficies encore relativement stables³
- **des activités pastorales encore présentes**⁴

Des contraintes :

- **des risques importants de feux**⁵
- **une faible valeur économique du bois** aggravée par la difficulté de sa mobilisation (relief, distances de débardage) : transformation en bois de feu pour le chêne et en pâte à papier, plaquettes utilisées dans les chaufferies-bois ou palettes pour le pin⁶. Pourtant, 1000 m³ de bois mobilisés en plus représenteraient en région PACA un emploi supplémentaire.
- **un fort morcellement de la propriété foncière** (2/3 des surfaces forestières sont privées avec, selon le cadastre, 18 863 propriétaires pour 42 798 ha classés en « bois » et seulement 38 % des propriétés font plus de 25 ha)
- **un déficit de gestion en domaine privé** (*source CRPF* : la procédure d'aménagement prévue pour les propriétés forestières de plus de 25 ha, le Plan simple de gestion, n'est mise en place que pour 20 % d'entre elles)
- **une place importante de la chasse** (il existe une société de chasse dans chacune des 70 communes du Parc avec environ 3 000 chasseurs pour la saison 2002-2003)
- **une fréquentation touristique croissante**, liée notamment à la randonnée⁷
- **une pression d'urbanisation forte**⁸

Faute de projets communs cohérents, il y a un manque de gestion des forêts en particulier en domaine privé. Les propriétaires forestiers sont nombreux et insuffisamment sensibilisés à la gestion forestière (ils sont souvent propriétaires d'anciennes parcelles agricoles de petites superficies aujourd'hui recolonisées par la forêt). L'assistance technique pour la forêt privée est réduite avec seulement un technicien du **Centre régional de la propriété forestière (CRPF)** pour chaque département sur le territoire du PNRL, ainsi qu'une **Coopérative forestière** avec deux techniciens pour chaque département. Un outil est disponible, le **Plan simple de gestion (PSG)**, réservé aux entités foncières de plus de 25 ha (10 ha en région PACA). De plus en plus, les propriétaires ont d'autres objectifs que la production de bois tels que la chasse, la dimension paysagère, le pastoralisme, la récolte de menus produits, etc. mais les revenus en découlant sont réduits.

³ *Source RGA 2000-datagreste* : entre 1988 et 2000, le nombre de chefs d'exploitation est passé de 2 111 à 1 488 et les superficies utilisées de 55 177 ha à 54 047 ha

⁴ *Source RGA 2000-datagreste* : diminution de l'élevage ovin et caprin de 258 des exploitations et 35 109 animaux en 1988 à 120 exploitations et 29 451 animaux en 2000

⁵ *Source Prométhée* : entre 1973 et 2003, il y a eu 1 189 départs de feu et 4 736 ha ont brûlé

⁶ *Source IFN* : les taux de prélèvements, d'environ 30%, sont très inférieurs à ceux du reste du territoire français qui sont de 65 % ; les gains sont souvent inférieurs aux coûts de gestion, à titre indicatif 6 à 7 €/m³ pour le pin destiné à la trituration, 21 €/T de bois vert transformé en plaquettes et 9 à 10 €/stère pour le chêne

⁷ *Source CDT Vaucluse – OT d'Avignon* : près de 4 millions de touristes ont été accueillis en Vaucluse en 2002 dont 192 800 visiteurs à l'Abbaye de Sénanque ; *source ONF* : quelque 30 000 personnes ont fréquenté les Gorges de Régallon entre juin et septembre 1999 et environ 60 000 la forêt de cèdres de Bonnieux

⁸ *Source RGP99 - INSEE* : 9 454 logements ont été construits entre 1990 et 1999, soit une augmentation de 12,6 % contre 9,4 % en moyenne nationale

D'autres outils existent pour favoriser le regroupement et la gestion de petites parcelles qui souvent dominent dans des zones aux enjeux forts (Associations Syndicales Libres, groupements forestiers...). Comme ils étaient souvent peu adaptés, le CRPF a commencé à initier des **approches de gestion par massifs forestiers** et la nouvelle loi d'orientation forestière a créé le « **Plan de gestion concerté** » qui n'a pour le moment pas été expérimenté mais qui offre d'intéressantes potentialités.

Les difficultés rencontrées sont identiques en forêts privées et publiques mais elles sont dans l'ensemble mieux surmontées pour ces dernières qui bénéficient de plus de moyens en personnel et en appuis financiers. Les **forêts publiques** du Parc (53 communales et 6 domaniales) sont gérées par l'**Office national des forêts** (ONF) sur la base des documents d'aménagement forestier qui prennent en compte depuis quelques années la biodiversité (notamment via le sylvopastoralisme), le risque incendie, les aspects paysagers, le contexte socio-économiques et les attentes sociales. Les options de gestion sont prises en concertation avec les autres acteurs et notamment la collectivité propriétaire pour les forêts communales.

Pour le moment, peu de projets associent les forêts publiques et privées à une échelle cohérente et la réalisation d'actions reste tributaires des aides financières disponibles et des moyens d'accompagnement (animation). Concrètement, ce que peut apporter une charte forestière de territoire c'est ce « projet concerté » qui encouragerait les acteurs à s'investir.

L'engagement du Parc du Luberon, quant à lui, est encadré par sa Charte dans le volet forestier. Ces dernières années, différentes études ont été réalisées et des mesures de gestion ont été prises telles que la définition de secteurs de Valeur biologique majeure, la mise en place de la procédure Natura 2000, l'utilisation des mesures agri-environnementales en faveur de la biodiversité ou face au risque d'incendie,... Ponctuellement des approches de gestion intégrant le multi-usage face à des enjeux forts (risque d'incendie, maintien de milieux ouverts, etc.) ont été initiées en mobilisant les acteurs locaux.

Les enjeux et les objectifs qui en découlent ont été mis en évidence :

- au travers d'un **diagnostic** sur la base d'un découpage en 22 unités cohérentes de gestion forestière du territoire du Parc
- par des **projets concertés entre les acteurs locaux** pour des actions concrètes sur des secteurs-tests, par exemple, l'opération en pinède privée morcelée sur le piémont Sud du Petit Luberon - commune de Cheval Blanc, le projet sylvo-pastoral sur le massif de Grambois-Beaumont de Pertuis-Mirabeau-La Tour d'Aigues 10 ans après incendie, ou encore la restauration du massif brûlé des communes de Pierrevert-Ste Tulle-Corbières et gestion d'interface entre village et massif
- grâce à un **audit patrimonial sur la forêt et les espaces naturels du Luberon** réalisé sur la zone de mise en oeuvre de la Charte forestière. Il a permis, sur la base d'un échantillon de 148 personnes représentant les différentes familles d'acteurs (toutes les communes du Parc, propriétaires forestiers, scientifiques, professionnels de la filière bois, associations diverses, partenaires techniques, etc.), de connaître leur perception des enjeux environnementaux et de la gestion forestière quant à la situation présente de la forêt dans le PNRL, les qualités et problèmes majeurs rencontrés dans sa gestion, l'évaluation de l'action engagée, les différents avenir imaginés et les moyens de changement pour parvenir à une situation souhaitable

OBJECTIFS

Une forêt à entretenir en domaine privé comme public

L'absence de projet mobilisateur pour la forêt est globalement ressentie par les acteurs du Parc :

- la faible rentabilité de la forêt conduit à une mobilisation insuffisante de ses produits. Le propriétaire ou le gestionnaire n'investit pas en forêt ou seulement avec parcimonie et, au mieux, il récolte ce qui est commercialisable.
- parallèlement, les autres fonctions de la forêt – loisirs, chasse, cueillette etc. – prennent de plus en plus d'importance. Pourtant les retombées directes de ces nouvelles fonctions sociales pour le propriétaire restent pour le moment inexistantes.
- l'accroissement de la forêt en surface et en biomasse conduit dans les zones sensibles à aggraver le risque d'incendie.

De nombreuses actions positives sont menées mais elles sont trop souvent ponctuelles, manquant de concertation et de vision sur le long terme. Il existe une volonté partagée de gérer la forêt par massif de taille suffisante et de dépasser les limites de propriété. Etant donné la diversité des enjeux, une meilleure transversalité et une meilleure cohérence dans la gestion sont donc à rechercher.

Il s'agira de :

- ✓ **Gérer la forêt à l'échelle des massifs en dépassant les limites de la propriété :**
 - favoriser des **stratégies d'aménagement par massif** concertées entre les différents partenaires
 - encourager la **réorganisation foncière** pour obtenir des territoires plus faciles à gérer **et éventuellement la maîtrise foncière publique** de sites à enjeux importants ou très morcelés pour lesquels les communes ou les départements ont une volonté forte de se positionner (acquisition par les collectivités et mobilisation de la Taxe départementale des espaces naturels sensibles par le Département)
 - encourager le **travail en commun des gestionnaires publics comme privés** avec les partenaires locaux sur la base de conventions
 - favoriser la **gestion en forêt privée** par le biais notamment d'une adhésion des propriétaires à des opérations groupées
 - mettre en **cohérence les différentes mesures réglementaires et de gestion**
- ✓ **Utiliser le pastoralisme comme outil d'entretien de la forêt et des espaces ouverts :**
 - **soutenir et développer le pâturage en forêt et dans les milieux ouverts** lorsque cela s'y prête afin de satisfaire aux objectifs de sauvegarde des paysages, de prévention des incendies et de préservation de la biodiversité (diagnostics pastoraux, installation d'éleveurs, programmes d'équipements pastoraux et animation auprès des propriétaires, mesures contractuelles de type agri-environnementales)
 - **prendre les précautions nécessaires lors de la définition du cahier des charges du pâturage** vis-à-vis des enjeux forestiers (en se basant sur un diagnostic précis des unités pastorales : zonage, calendrier, charge en bêtes, équipements)

- ✓ **Relancer la filière bois :**
 - **diversifier la valorisation des peuplements résineux et feuillus** vers de nouveaux débouchés (bois-énergie par la production de plaquettes et bois d'œuvre)
 - favoriser **l'amélioration qualitative des peuplements de pins d'Alep, sylvestre et maritime et de cèdre** par une sylviculture (éclaircie et élagage) sur les stations forestières présentant de bonnes potentialités
 - encourager **les ventes groupées dans les pinèdes privées morcelées**
 - **respecter les règles de « bonne conduite » des taillis de chêne** (surfaces maximales, âge d'exploitation, préservation de bosquets, précautions paysagères)
 - expérimenter la **qualification des exploitants forestiers à la gestion durable des forêts** (formation, documentation...)
 - **encourager les débouchés locaux dans la construction** (ossatures bois, aménagements intérieurs...)
 - réfléchir, dans les situations qui l'exigent, à **un schéma de desserte concerté pouvant assurer différentes fonctions**

- ✓ **Améliorer la politique de prévention des incendies de forêts :**
 - permettre la réalisation et l'entretien des **ouvrages et équipements nécessaires à la Défense forestière contre les incendies**
 - participer à la **pérennisation des coupures de combustibles** ou pare-feu existants (par le pastoralisme ou le brûlage dirigé) et **favoriser la création de nouvelles coupures** (diagnostics techniques, négociation foncière)
 - favoriser le maintien des **interfaces et enclaves agricoles** ou leur restauration par réhabilitation de friches (notamment avec le retour des cultures traditionnelles d'oliviers ou d'amandiers en terrasses)
 - mener une **sylviculture adaptée, de type « DFCI », des boisements** dans les zones à risque fort (protection de village et interfaces de massifs : diagnostic, animation, mobilisation de bois)
 - **conserver toute la vigilance quant à la protection des forêts contre l'urbanisation** et agir sur les situations existantes à risques (respect du débroussaillage obligatoire dans les zones « mitées », Plan de prévention des risques d'incendies de forêt, réduction de « poudrières »)

- ✓ **Dans le cadre de l'utilisation durable des ressources naturelles, la chasse participe à la gestion écologique des territoires et assure une exploitation raisonnée des espèces chassées :**
 - les schémas cynégétiques départementaux seront l'occasion de **mettre en œuvre ces principes à une échelle cohérente d'unité de massif**

Préserver les équilibres naturels et la diversité biologique

Les milieux naturels sont marqués par une évolution récente du couvert végétal dans le Luberon (visible notamment à partir de l'analyse des photos aériennes). Elle démontre la dynamique végétale en cours dans notre région depuis au moins un demi-siècle, conséquence d'une déprise agricole et d'une transformation du monde rural portant atteinte à la sauvegarde des espaces ouverts intéressants en termes de biodiversité et de paysage.

L'utilisation non raisonnée des ressources naturelles, certaines pratiques, voire l'absence de gestion peuvent menacer les milieux et les espèces remarquables ou le patrimoine paysager et culturel.

Il s'agira de :

- ✓ **Veiller à la gestion et à la conservation des milieux et des espèces sensibles en termes de biodiversité :**
 - **préserver les écosystèmes forestiers d'intérêt majeur** par des formes de protection adaptées (chênaie pubescente à houx, hêtraies sèches, forêts alluviales, écosystèmes forestiers matures, etc.)
 - **inciter à l'éclaircie du chêne pubescent** pour une évolution vers la futaie plutôt que la coupe rase sur les stations présentant de bonnes potentialités
 - **identifier des zones de peuplements forestiers à laisser vieillir** sans intervention (réserve biologique intégrale)
 - **favoriser la maturation de peuplements forestiers choisis** par une gestion adaptée
 - **identifier les milieux ouverts intéressants** nécessitant une gestion conservatoire
 - **faire appliquer les mesures réglementaires incontournables** (circulation sur les pistes, arrêtés de protection de biotope, réserve géologique, etc.) par convention avec l'ONF, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et/ou la gendarmerie
 - **appliquer les règles de gestion sylvicole favorables à la biodiversité**

- ✓ **Préserver le patrimoine paysager et culturel :**
 - **prendre en compte l'aspect paysager** lors de la réalisation de travaux (respect notamment des recommandations formulées dans les études paysagères disponibles)
 - **préserver, voire mettre en valeur, les éléments du patrimoine rural et les traces d'activités anciennes**

- ✓ **Veiller à la protection des sols et à la régulation des régimes hydriques :**
 - **veiller à la protection des sols et des milieux** menacés ponctuellement par la surfréquentation et notamment la pratique anarchique de la circulation de véhicules 4X4, de motos de trial et de "QUADS "
 - **appliquer les préconisations de gestion des ripisylves (forêts de berges et alluviales)** en se référant pour le bassin du Calavon au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et au contrat de rivière

Accueillir le public - Eduquer, sensibiliser et former les acteurs et les usagers de la forêt

Les usages de l'espace forestier sont nombreux et parfois sujets à conflits. Les usages de loisirs, à l'exception de la chasse, sont assez peu organisés et il y a très peu de lieux de rencontre entre les différentes catégories d'usagers. Les propriétaires forestiers privés sentent de plus en plus que la forêt leur échappe, car d'autres acteurs se l'approprient (les usagers voire les institutions à travers certains projets) sans forcément respecter le droit de propriété.

De nombreux conflits, d'incohérence de gestion ou d'incompréhension quant à la réalisation de certaines actions, sont liés à un manque de sensibilisation ou de connaissance des milieux naturels et de leurs enjeux.

Il s'agira de :

✓ Concilier les usages :

- favoriser la **rencontre et la médiation entre les différents usagers de la forêt** (convention fixant les règles de cohabitation)
- améliorer l'organisation de **l'accueil du public et la gestion des sites sensibles** par le biais en particulier de conventions de services entre propriétaire(s) et collectivité
- dans le cadre d'une gestion durable des massifs forestiers, **les initiatives d'accueil du public** portées par les collectivités ou propriétaires privés seront analysées et discutées avec les techniciens compétents au regard des enjeux en présence (en domaine privé, l'Association Forêt Réseau Tourisme - Forestour - pourra être sollicitée à cette occasion)
- **assurer la présence d'agents de terrain** exerçant des missions d'application des réglementations et d'accès aux sites sensibles, de médiation, d'éducation, d'inventaires et de suivi ainsi que de surveillance

✓ Eduquer, sensibiliser et former les acteurs et les usagers de la forêt :

- **renforcer l'éducation des scolaires et des jeunes** à la forêt et ses différents enjeux
- **construire des formations à la forêt et sa gestion durable à l'attention des différentes catégories d'acteurs** (élus, guides, propriétaires, etc.)
- **impliquer les professionnels du tourisme et des loisirs et les représentants d'usagers** dans la préservation des milieux naturels et la conciliation des usages par **la sensibilisation des utilisateurs** en particulier le grand public (« code de bonne conduite des utilisateurs des espaces naturels » ou « charte de qualité »)

ELEMENTS METHODOLOGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CES OBJECTIFS

A. Plusieurs niveaux d'engagement et d'action

Trois niveaux d'engagement :

- ✓ la « **Charte forestière du Luberon** » comme document cadre pour l'ensemble du territoire du parc du Luberon
- ✓ des « **Conventions de massif** » mises en place localement à une échelle cohérente et opérationnelle pour résoudre des difficultés de gestion ou engager les acteurs à travailler ensemble sur la base d'objectifs communs (exemple du massif de Grambois)
- ✓ des « **Conventions de services** » répondant à des demandes environnementales ou sociales (accueil du public, loisirs sportifs de pleine nature, biodiversité, pâturage, etc.), identifiant des projets concrets et contractualisant le rôle des partenaires (en particulier les propriétaires offrant des services et les demandeurs)

Les programmes d'actions seront définis et budgétisés :

- ✓ dans le « **Programme d'actions annuel du Parc** », pour les actions concernant le territoire du Parc dans son ensemble
- ✓ dans des « **Fiches actions annuelles** » découlant des conventions de massif

B. Des lieux de rencontre permettant de construire un projet commun pour la forêt et les espaces naturels

Il existe un potentiel pour une gestion durable et concertée, mais insuffisamment exploitée pour l'instant :

- la forêt sollicite des compétences très diversifiées mais les actions manquent encore d'interdisciplinarité
- les acteurs perçoivent les enjeux mais se reposent souvent sur le Parc
- de nombreuses structures existent mais elles restent trop cloisonnées et méconnues

Afin de mobiliser les différents acteurs, de favoriser les rencontres et la construction de projets communs, le souhait est de **créer un lieu d'échanges et de suivi de la gestion des espaces naturels** :

- Mise en place d'ateliers d'échanges progressivement dans chacun des 6 secteurs du Parc (Collines de Durance, Luberon oriental, Haut Calavon, Monts de Vaucluse, Petit Luberon, Grand Luberon), constitués d'échantillons d'acteurs représentatifs
- Information et consultation de la population (débat public, forum internet, presse,...)
- Création d'une commission forêt- espaces naturels dépendant du Syndicat mixte du PNRL

Les règles de fonctionnement de ces ateliers d'échanges seront à définir pour assurer leur efficacité et éviter le risque d'essoufflement (disponibilité des techniciens, formations en amont des représentants des groupes d'acteurs, etc.).

L'articulation avec les différentes commissions départementales et la mise en cohérence des politiques à l'échelle du territoire seront assurées par la commission forêt-espaces naturels du PNRL et l'animateur.

C. Mettre en place les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la charte forestière

Il s'agira de **pérenniser un poste d'animateur** qui permettra d'assurer la concrétisation des objectifs de la charte forestière, la mise en place et le suivi des ateliers d'échange.

Il faudra également solliciter les **moyens techniques et financiers** permettant la réalisation des diagnostics, l'animation opérationnelle et la concrétisation par des travaux.

D. Mettre en place un système de suivi-évaluation de la Charte forestière

Un système de suivi permettra **d'évaluer le degré de réalisation des objectifs fixés et l'impact des actions sur la base d'indicateurs** (surface de travaux, nombre de conventions signées, surface de pâturage remise en valeur...) et de mesurer la satisfaction des acteurs et l'efficacité des méthodes.

